



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **20 octobre 2020 à 17 h** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 4. Finances**
  - 4.1 Augmentation de la marge de crédit
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Réaffectation d'une adjointe administrative à la direction générale
  - 5.2 Mandat à l'UMQ pour le regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)
  - 5.3 Proposition d'achat d'une partie du lot 5 624 611
- 6. Urbanisme et Environnement**
  - 6.1 Adoption du second projet de règlement numéro 20-1075 relatif au règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages pour la zone UR-H13 (Place Archambault)
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
- 8. Travaux publics et Parcs**
  - 8.1 Embauche de postes temporaires au Service des Travaux publics et des parcs
  - 8.2 Signature d'une lettre d'entente pour un poste de chauffeur-opérateur
  - 8.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat regroupé de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
  - 9.1 Approbation du plan de mesures d'urgence et d'alerte à la population
  - 9.2 Changement du coordonnateur des mesures d'urgence
- 10. Divers**
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

**L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.**

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance à 17 h 10.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**20-1020-474** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

### **3. Adoption des procès-verbaux**

### **4. Finances**

#### **4.1 Augmentation de la marge de crédit**

**20-1020-475** Attendu que la Municipalité détient une marge de crédit au montant de 1,5 millions de dollars pour notamment obtenir du financement temporaire municipal ;

Attendu qu'il est nécessaire d'augmenter la marge de crédit actuelle à la Caisse Desjardins de la Ouareau afin de répondre aux besoins ponctuels de la Municipalité;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- que le directeur général et secrétaire-trésorier procède à l'augmentation de la marge de crédit pour un montant totalisant 3.5 millions de dollars auprès de la Caisse Desjardins de la Ouareau;
- que les déboursés sur la marge de crédit soit effectués automatiquement selon les besoins ;
- que les intérêts soient remboursés mensuellement et que les remboursements du capital soient effectués quotidiennement selon les disponibilités au compte ;
- que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la présente.

### **5. Administration générale**

#### **5.1 Réaffectation d'une adjointe administrative à la direction générale**

**20-1020-476** Attendu les échanges intervenus entre la Municipalité et la titulaire du poste d'adjointe administrative à la direction générale et au Cabinet du maire quant à sa réintégration au travail;

Attendu la nécessité de répondre aux besoins administratifs de la Municipalité, plus spécifiquement au niveau de la gestion intégrée des documents ainsi qu'un support offert à l'ensemble des différents Services de la Municipalité;

Attendu que madame Adéline Laurendeau possède toutes les qualifications requises pour ce poste;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable ainsi que de la directrice générale adjointe – Greffe et Ressources humaines en date du 15 octobre 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de réaffecter madame Adéline Laurendeau à titre d'adjointe administrative à la direction générale;
- d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir conformément à la Politique générale de traitement et de gestion des employés cadres.



## **5.2 Mandat à l'UMQ pour le regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)**

**20-1020-477**

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Municipalité de Saint-Donat souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

Attendu la recommandation de la directrice générale adjointe – Greffe et ressources humaines;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;
- que le directeur général et secrétaire-trésorier est et soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

## **5.3 Proposition d'achat d'une partie du lot 5 624 611**

**20-1020-478**

Attendu la proposition d'achat d'une partie du lot 5 624 611 appartenant à la Municipalité de Saint-Donat par Monsieur Francis Latreille et Madame Nathalie Laurin;

Attendu le rapport d'évaluation de la valeur marchande de cette partie du terrain déposé par un évaluateur agréé;

Attendu que le prix proposé se situe dans la fourchette de la valeur marchande évaluée;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint - développement durable;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à la majorité des conseillers :

- d'autoriser le maire et le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité un acte de vente d'une partie du lot 5 624 611, d'une superficie de 4 200 mètres pour un montant de 35 000 \$ incluant les taxes et les frais de parcs et terrains de jeux;
- de fournir une procuration pour donner la permission de faire cadastrer un terrain de 4 200 mètres carrés à la condition que les frais de lotissement et d'arpenteur soient assumés par l'acheteur;

- d'avoir un engagement à ne pas demander une relocalisation de la piste de motoneige dans l'acte de vente pour les propriétaires actuels et à venir du futur lot;
- que les frais inhérents à ladite transaction, en regard des honoraires du notaire soient à la charge de l'acheteur.

S'est abstenue de voter : Lyne Lavoie puisqu'elle est en conflit d'intérêts.

## **6. Urbanisme et Environnement**

### **6.1 Adoption du second projet de règlement numéro 20-1075 relatif au règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages pour la zone UR-H13 (Place Archambault)**

**20-1020-479** Proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement numéro 20-1075 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant à modifier la grille des usages et normes de la zone UR-H13* soit et est adopté comme déposé.



## **7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**

### **8. Travaux publics et Parcs**

#### **8.1 Embauche de postes temporaires au Service des Travaux publics et des parcs**

**20-1020-480** Attendu les besoins de la Municipalité en personnel pour la période hivernale;

Attendu l'affichage afin de pourvoir plusieurs postes au Service des Travaux publics et des parcs de façon temporaire et d'avoir une liste de rappel;

Attendu les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

Attendu que les candidats retenus respectent les exigences du poste;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 6 septembre 2020;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche des personnes suivantes, à titre d'opérateurs-chauffeurs-manœuvres à statut temporaire pour la période hivernale, le tout conformément à la convention collective de travail présentement en vigueur :

M. Mario Raymond  
M. Patrick Légaré  
M. Benoit Tyrrell  
M. Jacques Legault

#### **8.2 Signature d'une lettre d'entente pour un poste de chauffeur-opérateur**

**20-1020-481** Attendu qu'aux termes de la résolution numéro 19-0819-392, l'embauche de l'employé no 185 au poste de chauffeur-opérateur pour le Service des Travaux publics et des parcs est conditionnelle à l'obtention d'un permis de classe 1 avant le 19 avril 2020;

Attendu que l'employé n'ayant pas obtenu son permis de classe 1 à la date prescrite, un autre candidat est retenu à titre de chauffeur-opérateur, à statut régulier, lors de la séance du 11 mai 2020;

Attendu qu'en conséquence, l'employé no 185 récupère le poste de chauffeur-manœuvre à statut temporaire, tel qu'initialement obtenu lors de son embauche en 2016;

Attendu que dans l'intervalle, l'employé obtient son permis de classe 1;

Attendu les discussions intervenues entre les parties dans le but de s'entendre sur les modalités de la situation;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accorder à l'employé no 185 un poste de chauffeur-opérateur à statut régulier;
- que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente.



### **8.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat regroupé de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021**

**20-1020-482** Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de confier à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;
- de permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engageant à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;
- de donner à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;
- d'autoriser l'UMQ à adjudger un contrat et que la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;
- de reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

- de transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'UMQ.

## **9. Sécurité incendie et sécurité civile**

### **9.1 Approbation du plan de mesures d'urgence et d'alerte à la population**

**20-1020-483** Attendu que la Municipalité a l'obligation de se conformer à la Loi sur la sécurité civile (chapitre s-2.3) ainsi qu'au règlement sur la procédure d'alerte et mobilisation et les moyens de secours minimum pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre. C.S.2.3 R.3;

Attendu qu'en conséquence, la Municipalité a mandaté la firme Priorité StraTJ pour l'élaboration du plan de mesures d'urgence et d'alerte à la population aux termes de la résolution numéro 19-0311-109;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et sécurité civile à cet effet, en date du 9 octobre 2020;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le plan de mesures d'urgence tel qu'élaboré par la firme Priorité Strat-J.

### **9.2 Changement du coordonnateur des mesures d'urgence**

**20-1020-484** Attendu que l'obligation de la part de Municipalité de se doter d'un plan de mesures d'urgence ainsi que d'un coordonnateur et de chefs de missions;

Attendu qu'à la suite de la nomination de Monsieur Matthieu Renaud à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, une modification du plan des mesures d'urgence s'impose;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et sécurité civile à cet effet, en date du 9 octobre 2020;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Matthieu Renaud à titre de coordonnateur des mesures d'urgence de la Municipalité.

## **10. Divers**

### **11. Période d'information**

### **12. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

### **13. Fermeture de la séance**

**20-1020-485** Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 17 h 35.

---

Joé Deslauriers  
Maire

---

Matthieu Renaud  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier